

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 26 novembre 2009 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2010 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : M TSA0931164A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu l'article D. 312-116 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels ;
Vu l'arrêté du 13 octobre 2009 portant ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels en 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

1. Epreuves de la première partie

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'enfance handicapée, sous-direction des personnes handicapées, direction générale de l'action sociale.

Membres titulaires

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale ;
Mme Françoise MAGNA, inspecteur pédagogique et technique ;
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Evry) ;
Mme Sylviane BRUN, Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (73 Chambéry) ;
Mme Stéphanie CHANARD-FELIX, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
M. Rémi ROUSSEL, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Dominique BRUNEAU, enseignante, Institut l'Arc en Ciel (13 Marseille) ;
M. Daniel RIVIERE, enseignant, centre FORJA (Paris) ;

Personnes qualifiées

Mme Catherine BIND, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy) ;
M. David BOURGEOIS, CSES Alfred Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave) ;
Mme Odile COIFFIER, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Marie-Christine FARRE, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse) ;
Mme Catherine FERTE, institut d'éducation sensorielle (Paris) ;
Dr Marie-Claire GONNET, institut des jeunes aveugles (59 Lille) ;
Mme Agnès GUIBORA, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy) ;
Mme Frédérique GUMERY, CRDV (63 Clermont-Ferrand) ;
Mme Dominique MARQUEZ, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou) ;
M. Eric OBYN, centre FORJA (Paris) ;
Mme Fabienne ROUSSET-SCHULTZ, centre Louis Braille (67 Strasbourg) ;

Membres suppléants

M. Guy BERANGER, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;

Mme Catherine FEIGNEZ, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Dr Corinne LEOWSKI, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Catherine POMAREDE, centre pour déficients sensoriels (12 Rodez).

2. Epreuves de la seconde partie

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'enfance handicapée, sous-direction des personnes handicapées, direction générale de l'action sociale.

Membres titulaires

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale ;
Mme Françoise MAGNA, inspecteur pédagogique et technique ;
Dr Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Sylviane BRUN, Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (73 Chambéry) ;
M. Guy BERANGER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Stéphanie CHANARD-FELIX, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Dominique BRUNEAU, enseignante, Institut l'Arc en Ciel (13 Marseille) ;
M. Daniel RIVIERE, enseignant, centre FORJA (Paris) ;

Personnes qualifiées

Mme Catherine BIND, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy) ;
M. David BOURGEOIS, CSES Alfred Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave) ;
Mme Françoise BROUCHIER, collègue Philippe de Champagne (78 Le Mesnil-Saint-Denis) ;
Mme Odile COIFFIER, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
M. Bernard DEMEESTER, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy) ;
Mme Marie-Christine FARRE, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse) ;
Mme Catherine FERTE, institut d'éducation sensorielle (Paris) ;
Mme Frédérique GUMERY, CRDV (63 Clermont-Ferrand) ;
Mme Dominique MARQUEZ, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou) ;
M. Eric OBYN, centre FORJA (Paris) ;
Mme Noëlle ROTH, centre Louis Braille (67 Strasbourg) ;

Membres suppléants

Mme Catherine FEIGNEZ, Institut national des jeunes aveugles (Paris) ;
Mme Solène GUIHARD-JUVIN, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou) ;
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Evry) ;
M. Rémi ROUSSEL, Institut national des jeunes aveugles (Paris).

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 26 novembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'action sociale :
*L'adjoint au sous-directeur
des personnes handicapées,*

P. RISSELIN